



Cours Saint-Jean-Paul II

Livret d'accueil-primaire

Chers parents,

Les membres du Conseil d'Administration et toute l'équipe pédagogique vous souhaitent la bienvenue dans notre école. Vous trouverez dans ce livret d'accueil les documents essentiels de l'école : Charte, Projet pédagogique, règlements intérieur et financier. Nous vous demandons de les lire bien attentivement et sommes à votre disposition pour toute question.

L'école est située 2 rue de l'Amiral Maillé-Brézé à Bellevigne-les-Châteaux (Brézé) 49260, 02 41 40 36 32.

La direction du primaire est assurée par Madame Maguelone Ponroy-Proudhon : 06 14 13 60 74.

Pour tout renseignement : secretariat.jp2saumur@gmail.com

Site de l'école : coursjeanpaul2-saumur.fr

<http://facebook.com/courssaintjeanpaul2>

Fondation pour l'école : Parents d'élèves, nous vous proposons d'adhérer à la FPEEI. **La Fédération des Parents d'Élèves des Écoles Indépendantes** continue le combat pour défendre les droits des parents et des élèves des écoles hors-contrat, en voie généraliste comme professionnelle. **L'adhésion est toujours gratuite** et la fédération est toujours à votre écoute ! **Toujours plus d'adhérents, c'est toujours plus de poids sur la scène éducative !** www.fpeei.fr

Charte de l'École « Unité, Vérité, Charité »

Le Cours Saint-Jean-Paul II est une école catholique hors contrat, gérée et dirigée par l'Association Educative du Saumurois. C'est une école mixte, avec des classes à petits effectifs, accueillant des élèves de la Petite Section à la 4^{ème}.

Le Cours Saint-Jean-Paul II accueille tout élève capable de s'intégrer à la vie de l'école dans l'esprit de la Charte.

Consciente du **défi éducatif** majeur qui pèse aujourd'hui sur notre société, l'école Saint Jean Paul II se donne pour objectif de participer à **la formation de la personne dans toutes ses dimensions – esprit, âme, cœur et corps –** afin que l'enfant en vienne à discerner et à préférer **librement le vrai au faux, le bien au mal, le juste à l'injuste, le beau au laid et Dieu à tout.**

Considérant chaque enfant comme un **adulte en devenir**, l'école appréhende son action éducative comme **un tout cohérent, où la formation de l'intelligence, la formation du cœur et du discernement** sont envisagées **à la lumière de la Révélation, avec l'appui de la Grâce, dans la joie et la paix d'une foi chrétienne vécue et assumée.**

Au-delà du simple apprentissage d'un savoir de qualité, l'école Saint Jean Paul II propose donc **aux parents qui adhèrent à sa démarche**, une pédagogie et un style, une vie scolaire et un état d'esprit, qui permettent aux enfants de **donner du sens à la connaissance et à la vie, de former leur discernement**, de leur faire **acquérir des repères solides** et de les aider à s'épanouir **en adultes chrétiens, libres et responsables.**

Les différents acteurs

Le Conseil d'Administration

L'école est administrée par une association loi 1901, AES (Association Éducative du Saumurois), dont la présidence et la gestion sont assurées à titre bénévole.

Les membres du CA travaillent pour fixer les orientations, trouver les ressources et les compétences qui permettent au Cours Saint-Jean-Paul II d'assurer sa mission dans l'esprit de la Charte.

L'équipe enseignante

En tant qu'école indépendante, le Cours Saint-Jean-Paul-II a toute liberté pour le recrutement de son personnel.

Chaque membre de l'équipe éducative adhère à la Charte de l'école et montre par son engagement son enthousiasme pour le projet de l'école. L'équipe éducative est responsable de la discipline, fait respecter le règlement et met en œuvre les processus mis en place pour le bon fonctionnement de l'école.

Chaque enseignant a la responsabilité de la pédagogie de sa classe et des moyens utilisés pour faire progresser chacun de ses élèves. L'enseignant instaure une relation de confiance avec les parents (réunion d'information à la rentrée, rendez-vous individuels, cahiers des élèves visés par les parents...).

Le directeur assure la cohérence des enseignements et des activités ainsi que le suivi de chaque enseignant. Il organise la formation continue de l'équipe. Il facilite la communication entre le CA, les parents et les enseignants. Il participe avec le Responsable Qualité de l'école à améliorer en permanence le fonctionnement de l'école dans tous les domaines.

Les parents

Pour mener à bien ses missions, l'école requiert une adhésion pleine et entière des parents à son projet, à ses méthodes et à l'état d'esprit qu'elle entend développer.

Il importe donc que chaque parent s'engage à agir aux côtés de l'école dans la perspective d'un **projet éducatif commun**, dont la mise en œuvre et la réussite se fondent sur **la confiance réciproque** et sur **la cohérence** entre l'éducation délivrée à l'école et celle donnée dans les familles.

Les parents – au même titre que l'équipe éducative– veilleront dans un esprit d'unité, à favoriser des rapports emprunts de charité et à agir dans la perspective du bien commun des enfants et de l'école.

Les parents **approuvent le règlement intérieur de l'école et s'engagent à le faire respecter par leur enfant.**

Ils s'engagent aussi à respecter les modalités de règlement financier tel que proposé par l'Association.

Ils s'engagent à participer au fonctionnement de l'école, comme indiqué dans le règlement intérieur.

Pour ne pas alourdir la charge des familles, la participation financière demandée aux familles est limitée. Mais l'équilibre financier de l'école demeure **fragile** à l'instar de toutes les écoles hors-contrat. Les parents sont aussi invités à s'engager activement dans **la collecte de dons, notamment** auprès de leur entourage.

Cette pérennité du Cours saint Jean-Paul II et son développement tiennent aussi en partie à **la promotion** que les familles – **premiers ambassadeurs de l'école** – pourront bien en faire autour d'eux et spécialement dans le Saumurois.

Moyens et méthodes

Pour atteindre son objectif, l'école **n'est liée par aucun contrat avec l'Éducation nationale**, ce qui lui permet de **choisir librement ses enseignements et ses programmes, dans le respect des obligations prévues par la loi** et notamment l'acquisition du socle commun des connaissances.

Pour l'équipe éducative, l'exercice de cette liberté doit inciter, **à travers un travail collégial et concerté**, à concevoir **avec audace et pragmatisme** un enseignement notamment fondé :

- **Sur une pédagogie simple** qui donne du **sens à la connaissance**, qui favorise la construction de **cours cohérents** sur l'année, **les progressions logiques et analytiques** à l'opposé des approches dites "globales" qui dispersent le savoir, les **approches chronologiques** et la **transmission de références solides en matière de culture générale**. L'acquisition et la **maîtrise des "fondamentaux"** seront toujours recherchées **avant la performance scolaire** et au détriment de toute forme d'élitisme.
- **Sur des méthodes qui favorisent l'exercice de l'intelligence, la mémoire et la volonté c'est-à-dire sur les "trois puissances de l'âme"¹**. L'**intelligence** se nourrit de la vérité, de la beauté et de l'étude du réel. Pour comprendre et goûter la joie d'apprendre, il faut s'étonner, s'émerveiller, se passionner. **La mémoire** est pour sa part sollicitée par la loi d'intérêt : on retient ce qu'on comprend, **ce qui a du sens**, ce qu'on admire. Enfin, **la volonté** est mue par le désir et par l'amour. Un élève est « motivé », soucieux de bien travailler et de progresser, s'il comprend qu'on l'aime et qu'on veut l'aider à devenir lui-même. Un élève qui se sait aimé de Dieu et de ses maîtres peut entrer avec confiance dans le projet éducatif qui vise à le faire grandir.
- **Sur des contenus pédagogiques qui se fondent sur l'amour du "Vrai, du Beau et du Bien" en toutes choses**. Il s'agit **d'éduquer le jugement et la sensibilité** en privilégiant les œuvres du patrimoine culturel **classique**. La transmission de **la culture française** sera particulièrement favorisée.
Cet idéal implique une **réelle exigence de la part des enseignants**, dans leur travail à l'école au quotidien. Cette exigence est surtout le préalable indispensable qui leur permettra de demander aux enfants les efforts attendus pour atteindre les objectifs que l'école se fixe.
- **Sur l'intérêt porté à chaque enfant** : chaque enfant est reconnu comme **un être unique et un adulte en devenir** auquel l'école doit permettre de découvrir et de développer ses talents propres. Les exigences des professeurs pourront s'adapter aux capacités de chaque élève mais en essayant toujours de le **"tirer vers le haut"**. L'équipe enseignante a à cœur de considérer chaque élève de façon unique.

Une école de vie chrétienne

L'école se veut une véritable école de vie chrétienne, c'est-à-dire une école où non seulement la religion est enseignée et pratiquée, mais où tout le reste de la formation – maîtres, discipline, programmes, leçons, explications, livres, manuels – **est régi par un esprit vraiment chrétien** et imprégné des valeurs qui l'accompagnent, contribuant ainsi à bâtir la "Civilisation de l'Amour" que saint Jean-Paul II appelait de ses vœux. Pour cela, **la vie quotidienne de l'école se déploie sous le regard du Bon Dieu** : prière matinale, angélus, bénédicité et grâces... Deux jours par semaine, **un prêtre de la Fraternité Saint Thomas Becket assure l'aumônerie** de l'école et célèbre **la messe** deux fois par mois, à l'église du village.

La Démarche Qualité

Afin de garantir une qualité constante de l'enseignement et des actes administratifs et même de les améliorer continûment, la Directrice et le Conseil d'Administration ont décidé de s'engager dans la démarche GABRIEL (Guide pour l'Acquisition de Bonnes pratiques et Référentiel Interne aux Écoles Libres) en 2018. L'école est actuellement dans la dernière phase de travail avant l'obtention du Label Qualité de la Fondation pour l'École.

Charte de protection des mineurs

Le Cours Saint-Jean-Paul II s'est engagé, pour la sécurité de vos enfants, à respecter les préconisations proposées dans la Charte de protection des mineurs.

Afin de mener à bien ses objectifs, le Cours Saint-Jean-Paul II s'appuie donc sur ces documents :

- **Le projet pédagogique**
- **Le règlement financier**
- **Le règlement intérieur**
- **La Charte de Protection des Mineurs**
- **Le Référentiel Qualité**

¹ Saint Thomas d'Aquin

Projet pédagogique du Cours Saint-Jean-Paul II

Le projet pédagogique du Cours Saint-Jean-Paul II se fonde sur une pédagogie simple qui entend **donner du sens à la connaissance** et structurer l'esprit et la personnalité des élèves, grâce à des méthodes qui favorisent l'exercice de **l'intelligence, de la mémoire et de la volonté**.

1) Transmission des connaissances

Le matin, les élèves étudient les matières fondamentales et l'après-midi est consacrée aux matières d'éveil.

Le rythme équilibré des journées et de la semaine permet à chacun d'approfondir au mieux son travail tout en épanouissant l'ensemble de ses facultés.

Les enseignants ont à cœur de valoriser les enfants en soulignant leurs points forts, spécialement chez ceux qui ont des difficultés ou ceux qui ont effectué un effort particulier. Ils récompensent et encouragent le travail et les efforts des élèves par des bons-points et des images.

Les enseignements s'appuient sur des méthodes pédagogiques, classiques et structurées :

- Pédagogie : apprentissage et découverte plurisensoriels d'inspiration Maria Montessori pour les PS/MS
- Méthode syllabique et gestuelle pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dès la grande section (pédagogie Jean qui Rit)
- En CP, méthode analytique et syllabique de l'apprentissage de la lecture
- Analyse grammaticale et logique, dictées quotidiennes
- Réflexion et vocabulaire par l'étude de textes choisis
- Mémorisation et restitution de connaissances
- Apprentissage du calcul par la manipulation
- Accès au sens dans tous les enseignements
- Enseignement chronologique de l'Histoire de France
- Chant et initiation à l'anglais (seulement à l'oral jusqu'en CE2) dès la grande section
- Natation et initiation à la nage, sont à la charge des parents

2) Suivi et contrôle des connaissances

Le travail quotidien est effectué sur des cahiers. Les cahiers d'interrogations sont remis pour signature des parents chaque week-end.

Les contrôles de connaissances, écrits et oraux, sont notés.

Un relevé de notes est remis régulièrement aux parents (avant chaque vacance de la PS au CP ; trimestriel du CE1 au CM2) : y figurent les notes obtenues, les absences, ainsi que des appréciations au niveau du travail et du comportement.

3) Communication avec les parents- Suivi scolaire

Le corps enseignant cherche à établir une relation de confiance avec les parents, fondée sur le dialogue et le suivi personnalisé de chaque élève, en demeurant toujours dans le champ de ses compétences propres.

- Carnet de Correspondance:

Du CE1 au CM2, un carnet de correspondance sert de lien entre les enseignants et les parents. Y seront inscrites toutes les informations nécessaires (demande de rendez-vous, questions particulières, remarques sur la discipline, les absences, les retards...) tant de la part des enseignants que de celle des parents. En GS et CP, le cahier de texte tient lieu de carnet de correspondance: les justificatifs d'absence sont collés dans le cahier de texte.

- Réunions de parents:

- Réunion de parents par classe en début d'année afin de présenter l'année: programmes, journée type, supports
- Réunion individuelle courant Janvier : 5 mn par enfant pour relancer chaque enfant sur un point particulier.
- Prise de RDV individuel à l'initiative des parents ou de la maîtresse par l'intermédiaire du Carnet de Correspondance.

4) Élèves en difficultés- Maintien- Passage anticipé

Les élèves en difficulté bénéficient d'un suivi en particulier sous forme de rendez-vous familles-enseignants : ces derniers incitent les familles à consulter à l'extérieur de l'école pour avoir un avis de spécialistes. Les décisions concernant le travail scolaire sont prises en concertation avec les familles. Un PAP (Programme d'aide personnalisée) peut être mis en place si besoin. En revanche, le Cours Saint-Jean-Paul II n'a pas la possibilité financière de faire aider ces élèves par une AVS (auxiliaire de vie scolaire). Certains élèves en difficulté peuvent bénéficier d'un maintien deux années de suite dans une classe donnée. Cette procédure exceptionnelle fait l'objet d'une concertation entre parents et enseignants au plus tard au troisième trimestre. La décision, prise de manière collégiale, est entérinée par écrit et signée par le Directeur, l'enseignant et les parents.

Dans certains cas, le passage anticipé d'un élève dans la classe supérieure peut sembler profitable. Cette procédure exceptionnelle fait l'objet d'une concertation entre parents et enseignants. La décision, prise de manière collégiale, est entérinée par écrit et signée par le Directeur, l'enseignant et les parents.

Règlement intérieur de l'école primaire du Cours Saint-Jean-Paul II

- Horaires - calendrier

De la GS au CM2 : de 9h à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Les collégiens ont des cours le mercredi matin)

PS et MS : de 9h à 16h30 les lundi, mardi et jeudi. Pas de classe le vendredi.

Les récréations ont lieu deux fois dans la journée.

L'élève doit être présent à l'école cinq minutes avant la sonnerie. La **ponctualité** fait partie du bon fonctionnement de l'école. Le matin, la grille de l'école est ouverte à partir de 8h30 et sera fermée à 9h00. En cas de retard, il faudra appeler la directrice pour l'ouverture de la grille.

Le calendrier des vacances est celui de l'Académie de Nantes (zone B). Le jour de la rentrée scolaire, en septembre, se fait quelques jours après la rentrée officielle (voir l'agenda annuel). Le Vendredi Saint et le lundi de Pentecôte sont libérés.

Un agenda annuel avec les dates importantes concernant la vie de l'école (date de rentrées, réunions de parents, fêtes de l'école, marché de Noël, retraites, ...) est établi en début d'année scolaire.

L'élève est sous la responsabilité de l'établissement pendant les heures d'ouverture de l'école.

Un élève ne peut pas quitter l'école pendant les heures scolaires. Toutefois, en cas de force majeure, les parents peuvent venir chercher leur enfant après avoir signé le coupon disponible dans le carnet de correspondance ou l'agenda.

- Cantine

Pour le déjeuner, deux services de cantine : 12h00/12h30 ou 12h30/13h00. La répartition des classes pour ce service sera précisée à la rentrée en fonction des effectifs des classes.

Les PS/MS déjeunent dans leur classe avec leur maîtresse.

Reprise des cours pour tous : 13h30.

La cantine fonctionne avec un système de panier repas fourni par les familles. Il est demandé aux parents de penser à préparer des repas chauds à leurs enfants, surtout en hiver. Des idées de repas sont proposés sur le site de l'école, rubrique « Espace membres ».

Pendant la cantine et la récréation qui suit, les élèves sont surveillés par deux parents à tour de rôle.

Les parents qui le souhaitent peuvent, bien sûr, récupérer leur enfant pendant ce temps de cantine. Ils doivent prévenir la directrice et l'enseignant en début d'année et ne sont pas exonérés du service de surveillance de cantine.

- Assiduité

L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant. Tout retard ou absence doit être signalé et formalisé dans le carnet de correspondance. Les absences sont comptabilisées sur les bulletins des élèves.

Toute absence prévue doit être précédée d'une demande d'autorisation auprès de la direction.

Les parents devront faire rattraper le travail effectué lors des absences.

Les absences doivent être notées par les familles sur le carnet de correspondance.

En cas d'absences imprévues, il est impératif de prévenir l'école en envoyant un SMS à la directrice au 06 14 13 60 74

- Tenue

L'élève doit avoir une **tenue vestimentaire correcte**, simple et de longueur décente.

Le port de la blouse bleu ciel est obligatoire. Les blouses sont rapportées en fin de semaine et doivent revenir propres le lundi matin.

Des blouses bleu ciel sont disponibles au prix de 18€ (à demander par mail au secrétariat)

Chaque élève doit mettre des rythmiques ou chaussons non bruyants dans la salle de classe (de la PS au CE2).

Les tenues de sport sont réservées à la pratique du sport, on ne vient pas en tenue de sport ; on l'apporte dans un sac et l'on se change à l'école.

Toutes les affaires matérielles et vestimentaires sont marquées au nom de l'élève.

- Discipline

Il est demandé de prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels et fascicules devront être maintenus en bon état et donc recouverts en début d'année pour permettre une bonne ambiance de travail. Toute dégradation ou détérioration sera retenue du chèque de caution ou réparée par l'élève et ses parents.

Chaque élève **doit avoir son matériel quotidiennement.**

L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées.

Les règles essentielles de **politesse** envers tout le personnel de l'école ainsi qu'envers les parents surveillant la cantine et intervenant à l'école sont exigées ; le vouvoiement des élèves envers l'institutrice est demandé.

Il est **absolument interdit** d'introduire à l'école des jeux, jouets, objets dangereux (canifs, billes aciers...), images, bijoux, revues ou livres non adaptés à l'âge de l'enfant, chewing-gum, bonbons, jeux électroniques, gadgets à la mode, balles rebondissantes, appareils photo et portables. Ils seront confisqués.

Seuls les cordes à sauter, élastiques, ballons en mousses, billes et calots (25mm) sont acceptés.

- Implication des parents

Établissement hors-contrat, le cours Saint Jean-Paul II ne reçoit ni subvention ni aide publique. Au-delà du coût financier, le fonctionnement de l'école au quotidien implique par conséquent un investissement humain important qui repose en partie sur une indispensable participation des parents.

L'implication des parents prend notamment les formes suivantes :

- aide à l'entretien des locaux spécialement le samedi précédent la rentrée (pour les papas et amis) et quelques samedis dans l'année
- environ 8 tours de surveillance de cantine dans l'année (de 12h à 13h30)
- environ 4 tours de ménage des sanitaires dans l'année (de 16h15 à 16h30)
- 1 tour de grand ménage dans l'année (un des vendredis après-midi avant chaque vacance)
- participation à une des commissions et au marché de Noël

Le jour de la rentrée des classes, une réunion d'information a lieu pour donner toutes les modalités de ces services.

- Sanctions

Les sanctions peuvent être de différentes natures en fonction de la gravité des fautes commises :

-sanctions de gravité légère : un bon-point rendu ;

-sanctions de moyenne gravité (notées dans le carnet et à faire signer par les parents) : travail supplémentaire, travail d'intérêt général ;

-sanctions graves : retenue, avertissement. Elles donnent lieu à une notification dans le carnet de correspondance et peuvent conduire à une exclusion temporaire ou définitive.

- Règles d'hygiène

Nous vous remercions de signaler les maladies infantiles et contagieuses, **de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux.**

Par respect des autres, nous vous demandons de vérifier avant chaque rentrée l'absence **de poux**. En cas d'infection, il est impératif de les traiter avant de remettre votre enfant à l'école.

- Perte et vol

Il est interdit de confier aux élèves des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

- Diffusion des informations

Toutes les informations concernant l'école sont diffusées par mail.

N.B : les supports de cours et les fascicules du cours Saint Jean-Paul II sont la propriété intellectuelle de l'école. A ce titre, ils ne peuvent donc pas être exportés en dehors de l'école.

Règlement financier

Modalités d'inscription et tarifs 2023-2024

Le dossier d'inscription **complet avec les frais d'inscription** est à renvoyer avant le **14 avril 2023** à la secrétaire au 2 rue de l'amiral Maillé-Brézé 49260 BREZE.

Frais de dossier

Ils s'élèvent à 30 € pour **chaque nouvel enfant** (chèque à l'ordre de l'AES). Ces frais sont **non remboursables**. Ils sont à renvoyer avec le dossier d'inscription.

Frais de scolarité

Le tarif de référence pour un enfant de la **GS au CM2 s'élève à 210 € par mois**. Ces frais de scolarité sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits au Cours St Jean-Paul II.

Le tarif pour un enfant en **PS ou MS est de 100€ par mois** (somme qui comprend le coût mensuel du matériel pédagogique :5€). Attention : la dégressivité des frais de scolarité ne s'applique pas pour les enfants inscrits en PS/MS.

La scolarité doit être réglée **par virement automatique sur le compte de l'école (Caisse d'Epargne)** avant le 8 de chaque mois, de septembre à juin. Attention dans le **libellé du virement** : précisez obligatoirement votre **nom de famille**.

Nom du compte : Action éducative du Saumurois

IBAN : FR76 1444 5004 0008 0031 9496 279

BIC : CEPAFRPP444

Chaque trimestre commencé est dû.

Tarif 2023-2024 (par mois, sur 10 mois)

Nombre d'enfants scolarisés de la GS à la 4ème	Frais de scolarité Par enfant GS-CM2	Frais de scolarité Par enfant au collège
1 enfant	210 €	263 €
2 enfants	185 €	236,5 €
3 enfants	173 €	223,5€
4 enfants	165 €	215,5 €
5 enfants	156,5 €	207€
6 enfants	150 €	200 €

EX : pour 4 enfants au Cours JP II, dont 1 en MS, 2 au primaire et 1 au collège, vous paierez : $100 € + (173 \times 2) + (223,5€) = 669,5 €$

NB : En fonction du contexte économique nous nous réservons le droit de réviser ces tarifs en cours d'année.

- **Fascicules/livres**: pour les fascicules, afin d'éviter des frais de port individuels, l'école fait une commande groupée. A la rentrée, les professeurs distribueront ces fascicules en échange du paiement. Le montant vous sera indiqué avec la liste des fournitures et inclura 10€ de location annuelle des livres scolaires.

- **Caution des livres fournis par l'école**, merci d'établir un chèque de 20€/enfant qui vous sera rendu en fin d'année scolaire. L'école se réserve le droit d'encaisser vos chèques en dédommagement en cas d'une dégradation anormale des livres et/ou matériel prêté. Cela ne concerne pas les PS/MS/GS.

- Bourses

Les familles qui rencontreraient a priori des difficultés pour s'acquitter de la totalité des frais de scolarité sont invitées à en informer la direction de l'établissement (président ou trésorier) dès le début de l'année scolaire.

Il est par ailleurs possible de demander une aide financière (bourse) auprès des associations suivantes :

- Association Education Solidarité demande à faire de préférence avant le 30 octobre de l'année scolaire ; contact : asseducsol@yahoo.fr, 155 chemin de la Palma 69210 l'Arbresle
- ATEC : 130 rue du Calvaire 85250 Chavagnes en Paillers
- MCF : BP 50304 75823 Paris Cedex 17 ; 01.75.50.84.86

Les familles sollicitant des bourses auprès d'autres associations que celles mentionnées ci-dessus, doivent impérativement établir un contact préalable avec le bureau de l'association (président ou trésorier). **A défaut, les aides provenant de certaines associations pourront ne pas être acceptées par l'école.**